

➤ **Demande d'admission en formation formalisée**

Conforme aux directives de l'OrTra AgriAliForm

Conditions d'admission minimales :

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an avant le début de la formation
- avoir 25 ans au moment de la fin de la formation
- travailler au minimum à 50% dans le champ professionnel agricole pendant toute la durée de la formation

Justifier l'expérience professionnelle

En cas d'exercice d'une activité professionnelle hors du champ professionnel de l'agriculture et de ses métiers, le taux d'activité pris en compte est calculé de la manière suivante : au maximum la durée de travail fixée par la convention collective de travail (CCT) à laquelle on déduit la durée de travail effectuée hors du champ professionnel ; ce dernier chiffre est transformé en taux d'activité annuel.

Exemple pour le métier d'agriculteur : taux d'activité hors agriculture de 80% ; 55 heures – 33,6 heures = 21,4 heures, soit un taux d'activité au sein de l'agriculture de 39% ; ainsi, après 31 mois, l'expérience professionnelle est justifiée. Le calcul de l'expérience est pris en compte à partir de l'âge de 18 ans révolus.

L'expérience professionnelle doit être prouvée avec des documents attestés. Il s'agit de certificats de salaire, de décomptes AVS ou de créances pour salaires impayés par exemple.

Durée de la formation

Pour les candidats en deuxième voie de formation, avec un premier CFC à l'extérieur du champ professionnel agricole ou un autre diplôme du secondaire II, la formation est raccourcie à deux ans au lieu de trois.

Formation pratique professionnelle

La formation pratique dans le métier visé doit représenter une activité d'au minimum 50% pendant la durée de la formation (2 ou 3 ans). Un contrat d'apprentissage doit être signé entre l'apprenti et une entreprise formatrice reconnue. Si l'apprenti souhaite réaliser sa formation pratique sur une entreprise formatrice non reconnue, une convention sera signée entre une entreprise formatrice reconnue (p.ex. l'Ecole d'Agriculture du Valais) et la deuxième entreprise.

Ecole professionnelle

Le suivi des cours professionnels est obligatoire. Les candidats en deuxième voie de formation sont dispensés de l'enseignement de la culture générale.

Cours interentreprises

La fréquentation des cours interentreprises est obligatoire et les coûts sont pris en charge par le fonds de formation d'AgriAliForm.

Procédure de qualification

Conformément au plan de formation et aux directives de la procédure de qualification. La partie "travaux pratiques" doit avoir lieu sur une exploitation d'apprentissage reconnue.

DONNÉES POUR LA DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION FORMALISÉE

(A remplir de manière lisible svp)

Données personnelles

Nom : Prénom :
Origine : Date de naissance :
Rue, N° : NPA / Localité :
Téléphone : N° AVS :
E-mail :

Entreprise pour la formation pratique

(si l'exploitation n'est pas reconnue comme entreprise formatrice, une convention sera signée entre une entreprise formatrice reconnue et l'exploitation)

Nom de l'entreprise :
Nom : Prénom :
Rue, N° : NPA / Localité :
Téléphone : E-mail :
Description de l'exploitation agricole (UGB, machines à disposition, surfaces, cultures, etc) :

.....
.....
.....
.....

Entreprise reconnue pour les procédures de qualification

Nom de l'entreprise :
Nom : Prénom :
Rue, N° : NPA / Localité :
Téléphone : E-mail :

Veillez joindre une lettre du chef de l'exploitation reconnue qui confirme que vous pourrez réaliser la partie « travaux pratiques » des procédures de qualification sur son exploitation.

Employeur actuel hors agriculture

Société :
Rue, N° : NPA / Localité :
Poste : Pourcentage :

! DOCUMENTS À FOURNIR !

Nous vous demandons de joindre au présent formulaire :

- **Un CV avec votre parcours professionnel, et vos formations ainsi qu'une lettre de motivation pour la formation formalisée**
- **Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport / permis de séjour**
- **Le ou les certificats de travail (y compris de votre employeur actuel) qui attestent vos expériences professionnelles et le taux d'occupation actuelle**
- **Les attestations, certificats ou diplômes qui attestent vos formations suivies**
- **Une lettre de confirmation de l'exploitation reconnue dans laquelle vous allez réaliser les travaux pratiques de la procédure de qualification**
- **Le formulaire d'inscription aux cours professionnels disponible en pages 4 et 5**

Puis d'envoyer le dossier complet à l'adresse suivante :
Ecole d'agriculture du Valais, CP 621, 1951 Sion

INFORMATIONS PARTICULIERES

Il est vivement recommandé de bien s'informer avant de déposer une demande d'admission.

Un numéro de téléphone vous permettra d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez :
027 606 77 22

Délai d'inscription : le 30 juin 2024

Par ma signature, je certifie que les renseignements, ci-dessus, sont exacts.

Lieu et date: Signature:

INSCRIPTION POUR COURS PROFESSIONNELS

PERIODE DE FORMATION 2024 - . (laisser vide)

(A remplir de manière lisible svp)

I DONNEES PERSONNELLES

Nom : Prénom:

Date de naissance : (jour/mois/année)

Téléphone privé : E-mail :

Autre n° en cas d'urgence : No AVS:.....

Adresse du domicile principal : Rue/bâtiment

NPA / localité

Formation / profession certifiées auparavant (copies) :

II FORMATION A L'EAV - INSCRIPTION DES 2024

En 2024, je suivrai les cours à l'EAV en 1^e année 2^e année 3^e année avec l'option :

- | | |
|---|--|
| ➤ Agriculture CFC <input type="checkbox"/> | ➤ AFP agriculture <input type="checkbox"/> (2 ans) |
| ➤ Arboriculture CFC <input type="checkbox"/> | |
| ➤ Cultures maraîchères CFC <input type="checkbox"/> | ➤ AFP cultures spéciale <input type="checkbox"/> (2 ans) |
| ➤ Viticulture CFC <input type="checkbox"/> | |
| ➤ Caviste CFC <input type="checkbox"/> | |

III AUTRES DOCUMENTS UTILES – INTERNAT, MESURE DYS, SITE INTERNET

L'inscription à l'internat se fait sur formulaire d'année en année, et en fonction des places disponibles. L'interne n'ayant pas rendu de formulaire n'est pas admis à l'internat. Les documents nécessaires sont disponibles sur notre site : <https://www.vs.ch/web/sca/inscription>

Si vous êtes au bénéfice de mesures d'accompagnement en raison de troubles dys., trouble de l'attention, ou si vous souhaitez en bénéficier, merci de remplir le document suivant : <https://www.vs.ch/web/sca/inscription> Formulaire mesures de compensation.

IV FINANCES

Personne chargée d'effectuer les paiements pour la formation dispensée à l'EAV (celle-ci doit obligatoirement être majeure). Toutes les informations sont obligatoires.

Titre (M. / Mme)*	Date de naissance*
Nom*	Canton
Prénom*	Téléphone privé
Filiation*	Natel
Adresse*	E-mail
NP Localité*	

En cas de **remboursement**, je requiers que l'Etat du Valais effectue les versements en ma faveur sur le compte

Bancaire

Banque
 Succursale
 Clearing
 N° de compte IBAN
 Titulaire du compte

Postal

N° de compte jaune
 Titulaire du compte

V COMMUNICATION ÉCOLE

Les communications de l'école (résultats scolaires, invitations, divers...) sont transmises au représentant légal figurant sur le contrat d'apprentissage.

Dès la majorité atteinte selon les articles 13 et 14 u code civil suisse, le courrier sera directement transmis à l'apprenti (e).

NB : Si la personne en formation est sous tutelle/curatelle, nous vous prions de bien vouloir nous fournir une copie de la décision correspondante.

VI LOI FEDERALE SUR LE PRINCIPE DE LA TRANSPARENCE

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, tout candidat à une formation doit donner son accord pour que les données le concernant soient publiées dans les listes de l'Etablissement de formation.

Je consens à ce que soient publiées mes données personnelles suivantes :
Nom, prénom, domicile au moment de l'examen et année de l'examen oui non

Dans le cadre de sa communication, l'école peut publier sur Internet (via ses réseaux sociaux) une photo des apprentis. En cas de désaccord, prière de déposer un refus écrit au secrétariat.

 **Tout changement d'adresse ou de statut qui modifie les clauses de cette inscription doivent être signalés immédiatement au secrétariat.**

Signature de l'apprenti(e) :

.....

Lieu et date :

.....

Lu et approuvé par la personne chargée d'effectuer les paiements :

Nom et prénom :

.....

Signature :

.....

Lieu et date :

.....



Documents à retourner avec cette inscription :

- copie de la carte bancaire pour les remboursements
- copie de la carte d'identité
- formulaire d'inscription à l'internat pour les internes

NB : Ce formulaire, ainsi que ses annexes doivent être retournés pour le 20 juillet de l'année en cours. Tant et aussi longtemps que tous les documents requis par la législation ne sont pas fournis, l'inscription ne pourra pas être prise en considération.